



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MAI 2020  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**la séance est ouverte à 17h00**

**LE CONSEIL :**

**ENTEND MME LA PRESIDENTE** faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

**ENTEND MME LA PRESIDENTE** donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECIDE, à l'unanimité,** de déléguer à Madame la Présidente l'ensemble des dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales. Les délégations en matière d'emprunt sont régies par l'article 6 de l'ordonnance 2020 -330 du 25 mars 2020.

**PREND ACTE, à l'unanimité,** des diligences effectuées par Madame la Présidente lors de cette première réunion.

**ADOpte,** le règlement visant à assurer la continuité du fonctionnement de Grand Calais Terres & Mers et de l'exercice de ses compétences afin de faire face à l'épidémie de COVID 19.

**DECIDE, à l'unanimité** de la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ; et **AUTORISE** MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les actes administratifs liés à cette nomination.

**AUTORISE, à 49 voix pour, 2 votes contre et 1 abstention** la création des emplois fonctionnels de Directeurs Généraux Adjointes des Services ; et **AUTORISE** MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les actes administratifs liés à ces nominations.

**AUTORISE, à l'unanimité** le recrutement de contractuels dans le cadre des besoins saisonniers ; et **AUTORISE** MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les contrats correspondants.

**AUTORISE, à l'unanimité** le recrutement des agents contractuels nécessaires au fonctionnement des centres de loisirs ; et **AUTORISE** MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les contrats correspondants et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

**AUTORISE, à l'unanimité** le recrutement des agents contractuels nécessaires au fonctionnement de la restauration et du péri-accueil des centres de loisirs ; et **AUTORISE** MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les contrats de recrutements correspondants et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

**AUTORISE, à l'unanimité** le recrutement des agents contractuels nécessaires à la réalisation des travaux de fouille, dans la limite de deux mois chacun, renouvelable une fois ; et **AUTORISE** MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les contrats de recrutements correspondants et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

**APPROUVE, 49 voix pour, et 3 non-participations,** la mise en place exceptionnelle et temporaire d'un Fonds de Soutien aux entreprises, afin de soutenir les entreprises du territoire de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers impactées par la pandémie de coronavirus COVID-19 et ses conséquences ; et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer une convention avec le Conseil régional Hauts-de-France permettant la mise en place du Fonds de Soutien jusqu'au 31 décembre 2020 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération, après interventions de Mme QUENEZ, M.ROUSSEL, M. PESTRE, M. ALLEMAND, M. HENIN et réponse de Madame la Présidente

**APPROUVE, 29 voix pour, 2 votes contre et 21 non-participations,** la délégation de la gestion et de la mise en œuvre du Fonds de Soutien aux entreprises à l'association Calais Promotion, afin de soutenir les entreprises du territoire de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers impactées par la pandémie de coronavirus COVID-19 et ses conséquences ; et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer une convention avec l'association Calais Promotion permettant la mise en œuvre du Fonds de Soutien jusqu'au 31 décembre 2020, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

**APPROUVE, à l'unanimité,** la cession d'un lot de 1 800 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée BY 597, au prix de 35 € HT/m<sup>2</sup>, soit un prix de vente prévisionnel de 63 000 € HT, au profit de la SCI 3H ou de ses éventuels substitués ; et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte et document nécessaire à la formalisation de la cession.

**DECIDE, à l'unanimité,** d'abroger la délibération 2019-331 du 13 décembre 2019, **APPROUVE** la cession d'un ensemble foncier de 11 229 m<sup>2</sup>, constitué des parcelles actuellement cadastrées section BO, numéro 50, et section BT, numéros 269 et 303, à la SCI MODESTINE ou ses éventuels substitués, dans les conditions et pour la réalisation du projet évoqués dans la délibération ; et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte et document nécessaire à la formalisation de la cession.

**APPROUVE, à l'unanimité,** le principe de l'exploitation du port de plaisance de Calais dans le cadre d'une concession de service public ; **APPROUVE,** le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le principe du recours à la délégation de service public, étant entendu que la Présidente pourra en négocier librement les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ; et **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer une consultation pour la concession du port de plaisance de Calais et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public, après intervention de M. HENIN et réponse de Madame la Présidente.

**APPROUVE, à l'unanimité,** d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de COQUELLES ; **FIXE** les modalités de mise à disposition au public ; et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte relatif à cette procédure.

**APPROUVE, à l'unanimité**, d'abandonner les délégations du Droit de Prémption Urbain à la SEM Territoire Soixante-Deux sur la ZAC de la Turquerie ; **DECIDE**, l'exclusion temporaire du Droit de Prémption Urbain pour 5 ans sur les périmètres des lotissements « Le Domaine des Platanes II B et de la ZAC de la Turquerie ; et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document et acte relatif à cette délibération.

**AUTORISE, à l'unanimité**, Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à faire la demande d'habilitation du service archéologique communautaire et de signer l'ensemble des pièces nécessaires à son élaboration ; **VALIDE** le principe de la réalisation de diagnostics et de fouilles par le service archéologique communautaire sur le territoire communautaire, et **AUTORISE** la perception des subventions prévues pour la mise en œuvre des diagnostics, d'élaborer des devis et percevoir des recettes pour les fouilles archéologiques.

**DECIDE, à l'unanimité**, d'engager la procédure d'élaboration d'un programme local de l'habitat à l'échelle de son territoire ; **AUTORISE**, Madame la Présidente à associer à l'élaboration l'Etat ainsi que toutes autres personnes morales intervenant dans les politiques de l'habitat, conformément à l'article L. 302-2 du code de la construction et de l'habitation ; **AUTORISE** à notifier aux personnes morales associées à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat la présente délibération. Ces personnes morales feront connaître dans un délai de 2 mois leur décision de participation, et le cas échéant, désigneront leurs représentants à cet effet ; **APPROUVE**, les modalités d'association des personnes morales conformément à l'article R302-3 du CCH ; et de s'engager à fournir au représentant de l'Etat la présente délibération afin que ce dernier transmette « le porter à connaissance » réglementaire ; et **AUTORISE** Madame la Présidente à conduire la procédure d'élaboration et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

**APPROUVE, à l'unanimité**, l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) à hauteur de 260 € ; et **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer tout document nécessaire à la formalisation de cette adhésion.

**APPROUVE, à l'unanimité** le projet d'établissement « phase 2 » 2015-2020 du Conservatoire à Rayonnement Départemental en tant que document d'orientation ; et **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection tout document utile à la mise en œuvre dudit projet.

**APPROUVE, à l'unanimité** le partenariat entre la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers et le FRAC Grand Large — Hauts-de-France dans le cadre de l'exposition « De temps à autres : Ar(t)chéologie » ; **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer cette convention de partenariat et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette exposition ; et **AUTORISE** Madame la Présidente à rembourser au Frac le coût inhérent à l'assurance des œuvres de l'exposition selon les termes de la convention.

**DECIDE, à l'unanimité**, l'ajout d'une tarification spécifique « à la séance » permettant l'accès aux bassins durant 1h30 pour des montants de 1€50 pour les résidents de l'agglomération et de 2€50 pour les extérieurs.

**APPROUVE, à l'unanimité**, le décalage de la facturation du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 en juillet 2020 au lieu d'avril 2020 ; et **APPROUVE** la mise en place exceptionnelle d'une exonération de la redevance spéciale pour la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères, afin de soutenir les entreprises du territoire de Grand Calais impactées par la pandémie de coronavirus COVID-19 et ses conséquences ;

**FIXE, 49 voix pour, 1 abstention et 1 non-participation**, les taux des taxes ménages pour l'année 2020 ; **DECIDE** de poursuivre le lissage des taux de Foncier bâti et Foncier non bâti pour les communes de Nielles-les Calais, Hames-Boucres, Fréthun, Les Attaques et Escalles ; et de lisser les taux des taux de Foncier bâti et Foncier non bâti sur une période de 3 ans pour les communes de Bonningues les Calais, Pihen Les Guînes,

Peuplingues et Saint-Tricat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 suite à l'arrêté préfectoral portant fusion de la communauté d'Agglomération du Calaisis et de la Communauté de communes du Sud-Ouest du Calaisis au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**VOTE, 49 voix pour et 2 non-participations,** la décision modificative numéro 1 du budget 2020 du Budget Général.

**VOTE, 49 voix pour, 1 abstention et 1 non-participation,** la décision modificative numéro 1 du budget 2020 du Budget annexe de l'Assainissement.

**VOTE, 49 voix pour, 1 abstention et 1 non-participation,** la décision modificative numéro 1 du budget 2020 du Budget annexe de l'Aéroport Calais-Marck.

**DECIDE, à l'unanimité** d'entériner les montants plafonds fixés concernant les attributions de subventions sur le budget 2020 en complément des subventions octroyés précédemment et **AUTORISE** MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation desdites subventions.

**APPROUVE, à l'unanimité,** le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 euros à la société « MEDI'CALAIS PROTECT » dès que cette dernière sera enregistrée, afin d'accompagner la création et le lancement d'activité de la société ; et **AUTORISE** Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention relative au versement de cette subvention avec la future société ainsi que tout document y afférent ou nécessaire à l'exécution de la présente délibération, après interventions de M. ROUSSEL et M. FAUQUET, et réponse de Madame la Présidente.

**La séance est levée à 19h10**